

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Aide au fonctionnement des équipements sportifs – demande de fonds de concours exceptionnel**

Séance du 21 mai 2015

Convocation du 15 mai 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quinze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,  
Mme Liza Magri par Mme Claire Vigneron,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,  
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,  
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 21 mai 2015**

**OBJET : Aide au fonctionnement des équipements sportifs – demande de fonds de concours exceptionnel**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Tastes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) a proposé d'attribuer un fonds de concours communautaire exceptionnel à chacune des communes membres pour le fonctionnement d'équipements,

Considérant que le montant afférent à la ville de Sceaux s'élève à 200 000 €,

Vu le plan de financement des équipements sportifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter auprès de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre l'attribution du fonds de concours communautaire exceptionnel d'un montant de 200 000 € au titre du fonctionnement d'équipements sportifs.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Tastes*